

République Française Département du Puy de Dôme Commune d'OLBY

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du Mardi 18 janvier 2022

Référence	
2022_005	
 A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	

Objet de la délibération

Projet d'extension de la carrière des Chatelaunoux

Nom	bre de men	nbres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Da	ate de la convocation
	11 janvier 2022

Date d'affichage	
19 janvier 2022	

Vote				
Pour : 14 Contre : 0				
Abstention: 0				

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le : 19 janvier 2022

Et

Publication ou notification du : 19 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

<u>Présents</u>: M. GAUTHIER Samuel, Maire, MMES BONY Catherine, BRIGNON Hélène, FINET Hélène, GUILLAUME Michelle, MAZET-LACOURT Noëlle, LANGLAIS Sarah.MM. ACHARD Nicolas, ANDANSON Alain, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel (arrivé en retard à 21h30), TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLANEIX Bernadette (procuration à M. ANDANSON Alain)
Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Madame GUILLAUME Michelle

## <u>Objet de la délibération</u> : Projet d'extension de la carrière des Chatelaunoux Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le maire donne lecture au Conseil municipal du courrier reçu de l'entreprise ANDESITE sise au Petit-Chambois, 63 230 Mazayes et représentée par Monsieur Jean SEMBEL, gérant de la société.

Ce courrier présente les motivations techniques amenant Monsieur Jean SEMBEL à demander une autorisation d'agrandissement du périmètre d'extraction de la lave de « Chambois ». Cette demande d'agrandissement porte sur une surface d'environ 2 hectares en direction du nord-ouest, juxtaposée à l'exploitation actuelle.

L'autorisation du comité syndical du SMGF de Mazayes, Olby, Saint-Pierre-le-Chastel donnée le 7 décembre 2021 et les autorisations des conseils municipaux des communes de Mazayes, Olby et Saint-Pierre-le-Chastel seront les premières étapes nécessaires au dépôt d'un dossier auprès des services de l'État (Préfecture, DREAL,...) et à la réalisation des études obligatoires dans ce domaine (étude d'impact, de danger, hydrogéologique, sur la faune et la flore,...).

La zone de terrain envisagée pour l'extension présente des traces des vestiges et des traces de carrières anciennes exploitées il y a plusieurs dizaines d'années.

Cette zone supporte un boisement sans grand intérêt pour le SMGF. Monsieur le maire précise que la surface supplémentaire entrant dans le périmètre d'extraction futur prix sur la parcelle B 1021 devra être retirée de l'enveloppe du SMGF sans modification des quotes-parts et une délibération autorisant l'extension devra être prise par les représentants des propriétaires composant la forêt de Chambois et autres à savoir les communes de Mazayes, Olby et Saint-Pierre-le-Chastel.

## Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le principe d'extension de la carrière des Chatelaunoux demandée par la société ANDESIT;
- Demande à société andésite un métrage de la surface d'extension ;
- Charge Monsieur le maire de transmettre à la société ANDESIT l'accord du Conseil municipal pour cette extension.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> Le Maire Samuel GAUTHIER